

RAPPORT MORAL

CONGRÈS – BEAUNE 2020

Voilà donc, cher(e)s ami(e)s, responsables des 116 ASCE affiliées, une année de plus d'activités et d'actions fédérales qui se termine avec son lot de problèmes à résoudre, d'insatisfactions mais aussi heureusement de nombreuses satisfactions.

Cette année aura été pour moi la quatorzième et la dernière que j'aurai vécu en qualité de présidente fédérale, et ce rapport moral sera le dernier que j'aurai l'honneur de vous présenter.

Dans ce rapport, je vous présenterai ce qui a été durant cette année la politique fédérale, car je laisserai en toute modestie le bilan des 14 années de présidence à votre jugement selon la perception que vous en aurez eu.



CPO et MAD signées le 05 juin 2019 à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022

L'élaboration de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre nos ministères référents : ministère de la transition écologique et solidaire, et Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et la FNASCE pour développer un lien social entre les agents des ministères et promouvoir le sport, la culture et l'entraide, et la convention pour la mise à disposition d'agents (MAD) à la FNASCE nous ont beaucoup occupé dès juin 2018. La CPO a nécessité la production de nombreux documents sur le bilan de la convention « 2015-2018 » et sur les prévisions « 2019-2022 » ainsi que de nombreuses réunions de négociation avec les services de la sous-direction des ressources humaines.

Ces conventions ont pu être signées le 05 juin 2019 pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Concernant la convention du personnel mis à disposition, l'administration centrale a fléchi la suppression de deux postes MAD d'ici le 31 décembre 2022.

Pour la CPO, le montant de la subvention sera calculé tous les ans en fonction d'un ratio agent (environ 17,96 €) multiplicateur du nombre d'ETP. La CPO ayant été signée qu'en juin 2019, le montant alloué pour l'année 2019 a été maintenu à 700 000 €.

A ce jour de l'écriture de ce rapport moral, depuis notre dernière réunion avec Monsieur Clément, DRH, le 10 février 2020, nous sommes en attente du montant officiel de la subvention pour 2020. Avec la baisse inexorable d'effectifs et le nombre d'agents transférés au Secrétariat général commun (Sgc) et géré par le ministère de l'Intérieur, la baisse annoncée serait de 28 000 €. Lors de cette réunion nous avons mis en évidence nos efforts de réduction de dépenses et l'ensemble des actions d'entraide pour les agents et leurs familles.

Conventions avec les établissements publics

- **Cerema** (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) :
La convention pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2019 avec la FNASCE a été signée le 24 septembre 2019,
- **Voies Navigables de France (VNF)** :
La convention de 4 ans est valable jusqu'au 31 décembre 2019. Les négociations pour la convention 2020-2024 sont en cours.
- **Agence Française de la Biodiversité (AFB)** :
Depuis deux ans et malgré de nombreux rappels cette convention n'a jamais été signée. À compter du 01 janvier 2020, création d'un nouvel établissement public l'*Office français de la biodiversité* (OFB) regroupement de l'*Agence française de la biodiversité* (AFB) et de l'*Office national de la chasse et de la faune*

sauvage (ONCFS), Les nouveaux responsables de l'OFB sont demandeurs pour l'élaboration d'une nouvelle convention nationale. Les négociations sont en cours.

- **IFSTTAR :**

Depuis quatre ans, la FNASCE n'a jamais pu obtenir une convention nationale avec l'IFSTTAR et le financement adéquat. Le décret portant création de l'Université Gustave Eiffel est paru au Journal Officiel le 15 décembre 2019. Cette nouvelle université naît de la fusion de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et de l'IFSTTAR, l'*Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux*. Nous sommes en attente d'un rendez-vous avec la nouvelle direction afin de conforter les membres des ASCE ex-IFSTTAR.

Ministère de l'Intérieur – Secrétariat général commun

L'avenir est lourd d'incertitudes avec la mise en place du Secrétariat général commun sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et les nouveaux pouvoirs des préfets. Nous pouvons d'ores et déjà vous conseiller de prendre contact avec les responsables des préfectures, avec l'aval de votre direction administrative, afin de présenter l'ensemble des activités de votre ASCE.

À notre niveau national, nous avons obtenu une réunion le 30 janvier 2019 avec Madame Anne Brosseau, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel à la direction des ressources humaines relevant du secrétariat général du ministère de l'Intérieur qui ne souhaitait par l'élaboration d'une convention nationale avec la FNASCE.

Nous sommes en attente d'une nouvelle réunion avec le ministère de l'Intérieur pour laquelle nous avons demandé la présence de la présidente de la Fondation Jean Moulin.

Pour cette réunion nous avons vraiment besoin de connaître avec précision le nombre de personnes concernées dans votre ASCE dans le cadre du SGC. Un questionnaire vous a été adressé en 19 novembre 2019 avec un rappel le 23 janvier 2020. Je vous remercie de bien vouloir y répondre même « état néant ».

Unités d'accueil

Convention d'utilisation et convention de mise à disposition

Depuis 2006, la sauvegarde du patrimoine social immobilier de l'État par la création de conventions nationales déclinées en conventions locales a toujours été l'une de mes priorités. De nombreuses interventions et opérations à tous niveaux ont été réalisées avec les responsables et membres de la commission des affaires immobilières.

Depuis 2016, les réunions avec la sous-direction de la DRH, conjointement avec la *Délégation à l'action foncière et immobilière* (DAFI), avec l'avis de la *Direction aux affaires juridiques* (DAJ) mais surtout sur la base du projet de notre cabinet juridique ont enfin abouti par la réception le 26 novembre 2019 avec la validation de la *Direction de l'Immobilier de l'État* (DIE) de la convention de mise à disposition qui devra être signée entre le service utilisateur et l'ASCE concernée. Les négociations n'ont pas été des plus faciles mais je tiens à souligner les avancées significatives qu'elle contient : l'application d'une durée de 9 ans l'absence de redevance à acquitter, le paiement ou non des charges, impôts et taxes, l'assurance obligatoire. Mais en contrepartie les ASCE devront assumer les travaux dévolus au locataire et aussi au propriétaire. Avant de signer cette convention de mise à disposition, nous vous conseillons au préalable :

- d'obtenir la convention d'utilisation (CDU) établie conformément à l'arrêté du 06 novembre 2018 et signée par le préfet de département, la DDFIP (services des domaines) et le service utilisateur (DDT, DDTM, DIR, DREAL, DEAL, DIRM, DIM, etc)
- d'effectuer un état des lieux contradictoire du bâtiment mise à disposition.

Pour toute interrogation, les responsables de la commission permanente des affaires immobilières sont à votre entière disposition.

Enquête parlementaire

En parallèle de la réception de la convention de mise à disposition, Madame Palud-Gouesclou, sous-directrice DRH, nous a alerté d'une séance spécifique le 28 novembre 2019 du *Conseil immobilier de l'État* (CIE) sur le patrimoine immobilier de l'État mis à disposition des associations d'actions sociales de tous les ministères. Nous devons, dans un délai très court, transmettre des renseignements par unité d'accueil sur les cinq dernières années. Aussitôt alertés, les responsables de la commission des affaires immobilières se sont mobilisés pour établir un tableau qui vous a été demandé de remplir dans un premier temps pour l'année 2018.

Nous nous sommes engagés à tout mettre en œuvre afin de fiabiliser un suivi annuel budgétaire et moral pour l'ensemble des UA État. La commission des affaires immobilières vous sollicitera pour obtenir ce suivi par unité d'accueil.

Partenaires sociaux

La FNASCE, en sa qualité de partenaire social reconnu, participe tout le long de l'année à l'ensemble des commissions et assemblées plénières du CCAS. Je recommande aux présidents locaux et aux représentants d'URASCE d'être toujours présents ou de se faire représenter lors des CLAS et CRCAS. Il ne faut jamais laisser un siège vide, car nos prédécesseurs se sont investis pour que notre association reconnue comme œuvrant pour l'action sociale y soit représentée. La FNASCE siège dorénavant en qualité de titulaire à la commission n°1 « animations » et en expert selon l'ordre du jour dans la commission n°4 « Actions collectives ».

De même au niveau du Cerema, la FNASCE siège au COPAS.

Comme tous les ans, j'ai représenté la FNASCE à l'assemblée générale du *Comité de gestion des centres vacances* (CGCV) le 04 juin à la Rochelle. J'avoue que je regretterai nos discussions avec Stéphane Sutteau, président du CGCV, notre voisin de palier au plot I.

Partenaires financiers

Les conventions financières de partenariat avec nos principaux partenaires GMF et BFM sont renouvelées tous les ans. Je tiens à les remercier d'avoir maintenu au même niveau leur partenariat financier pour le fonctionnement de la FNASCE et les manifestations nationales fédérales.

De plus, la GMF a élargi son partenariat en 2019 au secteur Entraide en offrant l'équivalent financier de trois séjours gratuits.

La BFM quant à elle investit au fur et à mesure des besoins du Musée. Après le mécénat pour la salle de réunion en 2018, la BFM a participé financièrement en 2019 à l'exposition « Le canal de Suez, un rêve d'ingénieurs » pour le 150^e anniversaire de l'ouverture du canal de Suez,

Également présents à de nombreuses manifestations nationales, vous avez pu constater les liens qu'ils entretiennent aussi avec vous tous.

Pour tous les autres partenaires de loisirs et de voyages, les conventions sont signées en contrepartie de semaines offertes pour les séjours gratuits du secteur entraide.

Merci à eux pour leur aide précieuse.

Centre de loisirs sans hébergement ASCE

En 1995 nous comptons au sein de la FNASCE dix centres de loisirs sans hébergement ASCE. Depuis notre dernière réunion du 24 juin 2014 à Valence avec les présidents d'ASCE 13 Cerema - 24 - 26 - 73 et leurs directeurs de centre de loisirs, nous déplorons la fermeture de ces quatre derniers centres suite à des problèmes de gestion, de financement et de sites et infrastructures non conformes.

Contacts avec l'Administration centrale et les services de la DRH

Notre mouvement a été dès le début suivi, encouragé, et aidé par l'Administration centrale. Je n'oublierai jamais toutes celles et tous ceux qui ont aidé nos premiers pas.

Depuis 2006 j'ai eu de nombreuses audiences avec les différents cabinets ministériels, secrétaires généraux, directeurs des ressources humaines et sous-directeurs. En 2019, des sujets importants ont nécessité de nombreuses

réunions avec la direction des ressources humaines et plus particulièrement avec Madame Isabelle Palud-Gouesclou, sous-directrice des ressources humaines et ses collaborateurs. Je tiens à les remercier pour leur écoute et leur efficacité. Nos contacts avec l'Administration centrale et les services de la DRH ont été très constructifs et ont permis, dans un climat de confiance, l'avancée de nombreux dossiers. J'espère que cette situation perdura le plus longtemps possible.

Gestion des 34 agents mis à disposition de la FNASCE

Entre le départ de Martine Mesguich, chef du bureau administratif de la FNASCE, et l'arrivée d'Anaïs Dupas, sa remplaçante, en plus de mes missions et réunions, j'ai dû assurer durant 9 mois la gestion fonctionnelle et hiérarchique des 7 agents des bureaux administratifs de Paris et Nice, et également toute la gestion des dossiers de l'ensemble des agents mis à disposition de la FNASCE. Je tiens à remercier la cheffe de Pôle du service SG/DRH/CRHAC1-1 et ses collaborateurs qui m'ont apporté leurs conseils lors des mobilités des agents mis à disposition. En 2019, les postes vacants dans les ASCE par les départs en retraite ont été pourvus,

Oscar et Angela

Pour les deux applications, Oscar, (gestion des séjours en unité d'accueil) et Angela (gestion des adhérents et des ayant-droits), je tiens à remercier Roland Bigorre, responsable de la commission des affaires immobilières, d'avoir bien voulu reprendre ce dossier très sensible pour l'ensemble du fonctionnement des ASCE. Je remercie aussi Pascal Renat, président de l'ASCE 35 et Olivier Santaoloria, webmestre FNASCE pour leur implication dans cette mission très chronophage. Ce dossier avance efficacement. Roland Bigorre vous fournira les explications nécessaires.

Finances de la FNASCE

Notre trésorière générale Bruna Chanel Olive vous fournira tous les éclaircissements sur la gestion de nos finances. L'environnement économique défavorable et les rigueurs budgétaires se répercutent évidemment sur tout notre mouvement associatif. Nous ne pouvons que déplorer que le montant de la subvention ministérielle actuelle représente une bien faible part de l'enveloppe globale sociale. Je tiens à vous confirmer que nous avons été particulièrement attentifs à l'ensemble du suivi budgétaire. La future équipe du comité directeur aura à cœur de continuer cette démarche d'économie. Des réflexions sur la continuité et/ou la périodicité de rassemblement de nos responsables associatifs occuperont les prochaines réunions du comité directeur. De même pour les commissions permanentes : le cadre de leur objectif à atteindre devra être déterminé avec suffisamment de précision. Elles ne doivent pas être pléthoriques mais répondre à de réels besoins. Leur composition, tout en étant suffisante, ne devrait pas être importante afin de permettre un travail efficace et rapide. Des discussions intéressantes en perspectives.

Invitations et appels des ASCE

Durant ces quatorze années, cela a toujours été un réel plaisir d'honorer vos invitations d'assemblées générales et manifestations. J'ai toujours répondu à vos appels lors de vos difficultés locales et régionales. J'avoue que cette année 2019 a été riche en anniversaires des 40 ans et 50 ans d'ASCE. Ces manifestations m'ont permis également de revoir d' « anciens » présidents et membres de vos associations. Il est important de ne pas oublier tous ceux qui nous ont précédé. Personnellement, je n'oublierai jamais que c'est grâce à la persévérance de ces personnes exceptionnelles que nous pouvons continuer à vivre ensemble dans ce mouvement associatif unique par son maillage local, régional et national.



De nombreux autres sujets ont mobilisé notre énergie. En une année, beaucoup d'actions ont été menées, vos élus fédéraux ont donné le meilleur d'eux-mêmes dans un environnement parfois instable. Je leur laisse le soin de vous les détailler lors de leur rapport d'activités.

Depuis de nombreuses années, j'ai toujours lancé un appel pour vous inciter à venir nous rejoindre au sein du comité directeur fédéral. J'avoue que cette année, je suis très heureuse par le nombre de candidats qui ont postulé. Certains m'ont appelé pour me rassurer qu'ils ne rentraient pas cette année à cause de mon départ. Je ne doute pas de leurs engagements et de leurs intentions à venir apporter leur aide et que cette nouvelle équipe du comité

directeur pourra également abonder le rapport d'orientations 2020 afin de répondre à vos attentes. La continuité de nos actions et l'équilibre de notre mouvement ne seront assurés que par la participation de tous, à condition qu'elle soit à vocation constructive.

Notre mouvement associatif est à l'image du service public : il est à la fois de plus en plus sollicité pour l'intérêt général et pour contribuer à la cohésion sociale, tout en étant de plus en plus contraint par la réduction des ressources mises à sa disposition. Je veux parler des ressources que nous donnent nos ministères, et au niveau local certains responsables de services, mais aussi de nos propres ressources comme le bénévolat pour faire fonctionner nos structures. Face aux réorganisations de nos structures administratives, nous devons inlassablement être réactifs et prouver nos capacités d'évoluer.

Le comité directeur fédéral n'a pas été épargné. Les membres en position d'activité ont subi des surcharges de travail avec la réduction d'effectifs dans les services. Pour mon départ en retraite en novembre 2020, j'ai toujours annoncé que je ne resterais pas en position de retraitée au sein du comité directeur fédéral. Certains ont voulu aller trop vite et commis des erreurs que je n'ai pas apprécié. Il ne faut pas que chacun soit spécialisé dans un seul domaine, celui qui l'intéresse ou l'intéresserait. Il faut que chacun prenne conscience de son rôle d'élu et de l'obligation qu'il lui est faite par son élection, de devoir s'intéresser à toute la FNASCE.

De façon très schématique, nous pouvons constater que cette année 2019 a permis d'indéniables résultats, il y a encore des pistes de progrès très attendues. Il ne s'agit pas de décerner aussi bien au comité directeur de la FNASCE qu'à toutes les parties prenantes des actions des brevets d'autosatisfaction. J'ai essayé au contraire de vous faire un constat lucide des succès comme des échecs, de façon à améliorer le fonctionnement donc l'efficacité.

Je ne finirai pas ce rapport moral sans avoir remercié celles et ceux sans lesquels rien n'a été, n'est ou ne serait possible : tout d'abord mes plus proches collaborateurs, tous les actuels et anciens membres du comité directeur fédéral, le personnel administratif de Paris et de Nice, les responsables d'ASCE organisatrices d'activités, challenges, réunions et congrès, les présidents d'URASCE et leurs suppléants, et les membres des commissions permanentes, sans oublier tous les bénévoles.

« Seul on va plus vite, ENSEMBLE, on va plus loin »

Je souhaite que ce grand mouvement associatif, émanation des agents des ministères et des établissements publics, poursuive sa fantastique aventure et qu'avec toujours la même passion qui l'anime, il renforce la cohésion de cette grande famille, cette grande équipe *«FNASCE COULEUR PASSION »*

Merci pour votre écoute,

Joëlle GAU
Présidente de la FNASCE